

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 14 DECEMBRE 2023

Présents : Joseph GUARDIOLA, maire ; Jérôme VEYRAT, Sabine ROUVIERE, Charly BERNOIN, Mireille TEISSEIRE, adjoints ; Laurence ANDRE, Martine BLANCHARD, Olivier FONTVIEILLE, Marie-Aude PFEIFFER, Nicolas DUPIN, Patrick PELLEGRINI, Morgan BRUNEL, conseillers municipaux.

Absents(es) excusés(es) : Jean DELARBRE, Sandrine DEBEVE

Absents(es) représentés(es) : Nathalie VINOLO représentée par Jérôme VEYRAT

M. Jérôme VEYRAT a été désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR POUR LE PROJET D'AMENAGEMENT DE LA TRANCHE 3 DE LA RD23

L'avant-projet concernant la traversée d'agglomération de la RD23 est défini comme suit :

- Partie haute entre le chemin de la Guyon jusqu'à la limite d'agglomération et la RD144, partie de la rue du jeu de boules entre la RD23 et la Grand'rue ;
- Présentation au Conseil Municipal du projet, du montant des travaux.

Considérant que ces travaux entrent dans le cadre de la doctrine de la DETR, le maire propose au Conseil municipal de solliciter une aide auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et dire que la part complémentaire incombant à la commune fera l'objet d'inscriptions budgétaires appropriées.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet d'aménagement de la traversée d'agglomération ;
- Décide de solliciter une aide financière auprès de l'Etat au titre de la DETR ;
- Mandate le Maire pour l'exécution des formalités et l'autorise à signer tout document relatif à ces demandes.

VOTE DES RESTES A REALISER

Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement.

Le maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement à hauteur de 25 % du budget précédent afin de faciliter le paiement des fournisseurs dans l'attente du budget primitif, détaillés ci-dessous :

Chapitres / Articles	Désignation	Montant
20	Immobilisations en cours	
20415582	Autres groupements – bâtiments et installations	10.000,00
21	Immobilisations corporelles	
2138	Autres constructions	5.000,00
2152	Installations de voirie	5.439,00
21531	Réseau d'adduction d'eau	1.200,00
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	3.615,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	2.000,00
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	4.000,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	2.000,00
23	Immobilisations en cours	
2313	Immob. en cours constructions	30.000,00
2315	Immob. en cours, ins, et out. techniques	50.000,00

MODALITE DE CONCERTATION RELATIVE AUX ZONES D'ACCELERATION DES ENR

Considérant l'identification, par le Conseil Municipal, des zones d'accélération d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables, à savoir sur l'ensemble du bâti communal, il est proposé de définir les modalités de concertation préalable avec le public.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Propose d'autoriser ces installations terrestres de production d'énergies renouvelables sur le bâti communal ;
- Définit les modalités de concertation préalable avec le public durant 15 jours (du 08 au 21 janvier 2024) : Avis de concertation affiché aux emplacements habituels, mise à disposition d'un cahier au secrétariat consultable aux heures d'ouverture, information sur le site internet de la commune.

CONVENTION DE STERILISATION DES CHATS ERRANTS

La délibération a été ajournée car la convention avec l'association « Les Chats libres » n'est pas parvenue à temps en mairie.

QUESTIONS DIVERSES

- **Travaux de voirie autour de la mairie** : les travaux de goudronnage sont prévus la semaine prochaine.